



Commune déléguée



**Service affaires générales
et assemblées**

TELEPHONE : 02.33.89.29.42

Avranches, le 7 novembre 2023

CONVOCAATION

Madame, monsieur,

Vous êtes invité(e) à assister à la **réunion du conseil municipal de la commune nouvelle d'Avranches**, qui aura lieu le

**Lundi 13 novembre 2023, à 19 heures
salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville**

au cours de laquelle nous étudierons les dossiers portés à l'ordre du jour ci-annexé.

Je vous demande de bien vouloir nous indiquer votre absence en cas d'empêchement au service affaires générales et assemblées.

Le maire d'Avranches,

David NICOLAS



POUVOIR

Je soussigné(e)
membre du conseil municipal de la commune nouvelle d'Avranches, empêché(e) d'assister à la **réunion du conseil municipal du 13 novembre 2023**, donne pouvoir à pour me représenter à ladite réunion et voter en mes lieu et place.

A Avranches, le

(signature)

Tout courrier est à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

FINANCES

1. Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de détail et garages pour 2024
2. Budget Principal 2023 - Décision modificative n°4
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 – Budget principal et budgets annexes
4. Avance de prêt au budget annexe lotissement «La Forge» pour acquisition d'un terrain
5. Régime des provisions au sein de la commune
6. Budget annexe lotissement «La Forge» - Décision modificative n°1
7. Révision de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) Quartier Saint Gervais

COMMANDE PUBLIQUE

8. Attribution du marché de rénovation de la toiture de l'école Pierre Mendès France

VIE ASSOCIATIVE ET SPORT

9. Subventions 2023 – Attribution de subventions aux associations (complément)

URBANISME ET TRAVAUX

10. Transfert de la compétence publicité
11. Acquisition de la parcelle 516 AD 451 au lieu-dit "La Forge", Saint Martin des Champs
12. Vente d'une partie de la parcelle AP 1075 rue du Puits Hamel

ADMINISTRATION GENERALE

- Délégations au Maire - Articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Département
de la Manche

Arrondissement
d'Avranches

Canton d'Avranches
Canton d'Isigny le Buat

Commune nouvelle
d'Avranches

Ordre du jour

du

**Conseil
Municipal**

du

**13 novembre
2023**

-

19h00
